

Motion

déposée par les groupes parlementaires SPD, CDU/CSU, ALLIANCE 90/LES VERTS et F.D.P.

Création d'une commission d'étude ad hoc "Globalisation de l'économie mondiale – défis et réponses"

Le Bundestag allemand est invité à décider ce qui suit :

En vue de préparer les décisions parlementaires concernant d'éventuelles réactions et mesures politiques face à la mondialisation au niveau national, européen et international, est instituée, conformément à l'article 56 du Règlement du Bundestag allemand, une commission d'étude ad hoc "Globalisation de l'économie mondiale – défis et réponses"

La création de cette commission a pour but d'examiner l'importance croissante de la mondialisation pour le développement de l'économie et de la société. Elle est chargée d'effectuer des travaux fondamentaux et préparatoires en vue de décisions devant être prises le cas échéant par le Bundestag allemand.

A. Les défis liés à la mondialisation

Le Bundestag allemand charge la commission d'étude ad hoc de mettre l'accent, dans le cadre de son analyse des chances et des risques de la mondialisation, sur les points suivants :

- les causes qui sont à l'origine de la mondialisation et dont les effets se perpétuent;
- les conséquences qui en résultent dans quels secteurs économiques, sociétaux et politiques;
- les possibilités et impératifs à envisager par la communauté nationale et internationale pour une action responsable susceptible d'infléchir la suite du développement et de l'influencer.

A l'aube de ce nouveau millénaire, la mondialisation et le processus de la mondialisation sont devenus un thème central. Etant donné la mondialisation croissante, la société et la politique sont appelées à faire face à des défis de plus en plus importants. Le monde dans lequel nous

vivons est marqué par la mise en réseau et la mondialisation de nombreux domaines de la vie de tous les jours. Au fond, il s'agit de déterminer les moyens à l'aide desquels une influence et une orientation peuvent et doivent s'exercer, ainsi que les domaines dans lesquels une telle action peut être mise en oeuvre. L'objectif consiste à dégager des champs d'action concrets pour la société et la politique et à redresser ou prévenir dès l'abord des maldéveloppements.

Nature et causes de la mondialisation

Le public prend conscience de la mondialisation, par poussées, à travers les changements de son environnement, mais en réalité elle fait partie intégrante d'une évolution qui se poursuit depuis longtemps déjà. Le rythme inouï du développement des techniques de l'information, de la communication et des transports notamment vient encore renforcer ce processus. Ces techniques modifient de plus en plus profondément les conditions de notre vie en société.

L'élargissement des marchés par leur ouverture internationale, l'élimination des obstacles aux échanges et investissements, le flux des capitaux à l'échelle mondiale, la compétition mondiale et les fusions d'entreprises ainsi que la mobilité croissante des individus constituent d'importants éléments de la mondialisation et désormais, après la révolution industrielle des processus de production, le principal élément moteur de l'histoire économique et sociale moderne.

Cependant, la mondialisation est aussi synonyme d'internationalisation des crises des marchés financiers, de délinquance environnementale et économique, de problèmes d'exportation d'armements, d'exode fiscal, de migration et d'emplois clandestins pour ne mentionner que quelques-uns des aspects critiques.

La commission d'étude ad hoc a pour mission d'examiner les conséquences de la mondialisation pour l'individu, la société, l'économie et l'environnement ainsi que les conséquences en résultant pour la politique nationale et internationale. Elle est également chargée de dégager les chances et les risques résultant pour l'Allemagne du développement durable.

Il convient notamment d'examiner les domaines suivants dans l'optique de la mondialisation :

- marchés des marchandises et des biens
- marchés financiers et marchés des capitaux
- marché de l'emploi et des services
- agriculture et alimentation
- éducation
- recherche et développement
- environnement
- culture et société
- rapport entre pays industrialisés et pays émergents ou pays en voie de développement.

Les lignes directrices revêtant une importance capitale pour le travail de la commission sont les suivantes :

- mondialisation et développement de la prospérité à une large échelle
- mondialisation et respect ou réalisation des droits de l'homme
- mondialisation et plus de démocratie
- mondialisation et meilleure protection de l'environnement
- mondialisation et échange culturel accru.

La commission aura pour mission de recenser, décrire et évaluer les développements évoqués ci-dessus.

B. Réactions à la mondialisation

Manifestement, l'économie et les entreprises tirent parti dès à présent des possibilités et de la liberté qu'offre la mondialisation. Ceci appelle aussi une réaction sur le plan politique. De plus en plus, ceux dont la pensée et l'action se situent dans des dimensions internationales, déterminent en fait, dans leurs fonctions de chefs d'entreprise, de consommateurs ou d'épargnants, les paramètres de la politique nationale et internationale. Les politiques économiques nationales n'échappent plus, comme il devient de plus en plus évident, à l'influence des conditions et données internationales. Aussi l'harmonisation réciproque des décisions internationales, nationales et régionales sera-t-elle déterminante pour les approches politiques. Il importe d'élaborer et de transposer sans délai des réponses politiques à la fois au niveau allemand, européen et international,

- offrant un cadre raisonnable et prospectif pour une mise à profit efficace des avantages et des chances qu'offre la mondialisation et dont l'économie allemande, tributaire de l'exportation, dépend dans une large mesure,
- tout en écartant d'importants effets négatifs de la mondialisation,
- améliorant les conditions générales économiques, sociales, écologiques et politiques pour les pays en voie de développement et les pays en voie de transformation et
- s'orientant selon les traités, accords et conventions internationaux tels que l'OCDE, l'OMC, les normes de l'OIT, l'UNCED/AGENDA 21, la Convention des droits de l'homme.

La partie qui suit est consacrée à l'élaboration et l'examen d'une série de futurs instruments nationaux et internationaux destinés aux divers secteurs politiques. Il s'agit surtout de mettre à profit les chances ayant été dégagées dans la partie qui précède, en les consolidant efficacement à l'aide de décisions politiques et d'en circonscrire les effets négatifs.

1. La mondialisation requiert des réponses/approches nationales :

- a) Il en va pour l'essentiel de la question de savoir comment parvenir, au moyen d'une flexibilité et d'une mise en réseau accrues de notre économie - surtout au niveau régional -, à plus de flexibilité dans le cadre la concurrence mondiale. A cet égard, il importe de formuler des revendications et recommandations aussi concrètes que possible à l'adresse des politiques allemands ou concernant la politique allemande, harmonisée dans le cadre européen, dans le domaine macro-économique, le domaine

de la politique fiscale, des petites et moyennes entreprises, de la politique industrielle, de la politique de l'innovation et de la recherche, de la politique régionale, pour n'en citer que quelques-uns.

- b) Par ailleurs, la mondialisation a aussi une incidence sur les efforts visant à protéger l'environnement. Il convient d'évaluer les conséquences éventuelles et d'y porter remède.
- c) Il convient de même d'évaluer les défis de la mondialisation concernant la politique sociale et de l'emploi et d'y porter remède.
- d) A cet égard, il existe des liens étroits avec les répercussions de la mondialisation sur l'éducation et la formation.
- e) Un autre domaine auquel doivent se rapporter les évaluations des répercussions de la mondialisation sont l'agriculture et la sûreté de l'alimentation ainsi que les conséquences éventuelles de ces répercussions.
- f) Autre sujet important : l'élaboration de recommandations praticables destinées à renforcer et concentrer davantage la promotion de l'économie extérieure allemande.

2. La mondialisation exige aussi des réactions/approches internationales :

- a) Il convient d'analyser de manière ciblée les principaux flux de données entre les divers pays et d'examiner comme pourraient être conçus, au niveau international ou pour le moins européen, des cadres de réglementation et de régulation pour les branches particulièrement touchées par la mondialisation :
 - Mondialisation et politique commerciale internationale (développement plus avant du système de l'OMC. Tout cadre réglementant de manière plus poussée l'environnement économique devrait également recenser les conséquences et défis liés aux nouvelles technologies commercialisables (Internet, commerce électronique) se répercutant sur les échanges de services internationaux; il s'agit aussi de régler les questions concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques,
 - Mondialisation et politique internationale de la concurrence (coopération/coordination plus étroites entre les autorités nationales compétentes pouvant aller jusqu'à l'établissement d'une réglementation multilatérale de la concurrence).
 - Mondialisation et politique fiscale internationale (possibilités et limites pour une harmonisation éventuelle de la politique fiscale au niveau de l'UE et au-delà).
 - Mondialisation et politique internationale des investissements (la mise sur pied d'un accord multilatéral équilibré en matière d'investissements est-elle possible?)
 - Mondialisation et marchés financiers internationaux (mesures visant la création d'une nouvelle "architecture financière mondiale").
 - Mondialisation et normes internationales régissant le travail (examiner la possibilité de définir un cadre réglementaire européen/international du travail et des questions

sociales compte tenu de l'état de la discussion internationale et plus particulièrement au niveau de l'OMC et de l'OIT).

- Mondialisation et normes internationales concernant l'environnement, la santé publique et les consommateurs (quelles devraient être les dispositions d'un cadre réglementaire global, p. ex. dans le cadre de l'OMC, du PNUE, conçu de manière à encourager le changement structurel écologique et assurer la diffusion la plus rapide possible de technologies répondant aux besoins écologiques).
 - Le rôle des organes ou institutions de surveillance nationaux et internationaux (p. ex. autorités chargées de surveiller la concurrence, OCDE, OMC, FMI, Banque mondiale, ONU, PNUE).
 - Mondialisation et coopération régionale/intégration régionale au niveau intergouvernemental (UE, NAFTA, ASEAN, MERCOSUR etc.).
 - La mondialisation et les femmes.
- b) S'agissant de la politique des processus en cours, il convient de préparer, à la lumière de la mondialisation croissante de l'activité économique, des propositions visant à mieux coordonner et coordonner plus efficacement la politique économique, financière et monétaire internationale (p. ex. développement praticable du processus G7/G8). La commission d'étude prévoit d'englober également les acteurs de la société civile dans son mandat.
- c) Il convient enfin d'analyser la chaîne de production de valeurs dans l'économie mondiale (dans les pays industrialisés, pays en voie de transformation et pays en voie de développement) et de présenter des propositions, dans le cas présent des propositions relatives à la politique de développement; mais il importe aussi de rechercher les moyens de susciter, au moyen d'une politique commerciale ouverte, une plus forte participation, souhaitable du point de vue de la politique économique, de la politique de développement et de la politique étrangère, des pays en voie de développement et des pays en voie de transformation à l'économie mondiale globalisée. Il conviendra aussi de se pencher sur les conséquences de la modification, sous l'effet de la protection de l'environnement et du climat, des relations de commerce extérieur.
- d) D'autres aspects importants qu'il convient d'examiner sont par ailleurs l'endettement et l'adaptation des structures ainsi que le financement du développement. Dans ce contexte, il y a lieu d'examiner plus particulièrement, par exemple, dans quelle mesure des innovations en matière d'économie financière – p. ex. de nouvelles formes d'imposition des transactions financières – pourraient servir à financer le développement.

II.

Le Bundestag allemand invite les ministères compétents à assurer une coopération étroite et continue, notamment aussi avec les institutions publiques correspondantes et les conseils d'experts.

III.

La commission d'étude ad hoc comprend 13 députés des groupes parlementaires représentés au Bundestag et 13 experts. Le groupe parlementaire SPD désigne six députés et six experts, le groupe parlementaire CDU/CSU quatre députés et quatre experts; le groupe parlementaire ALLIANCE 90/LES VERTS, le groupe parlementaire F.D.P. et le groupe parlementaire PDS désignent chacun un député et un expert.

Un suppléant peut être nommé pour chaque membre du Bundestag.

La commission présentera son rapport dans les délais requis avant la fin de la présente législature et veillera à ce que les commissions spécialisées puissent tenir compte pour leurs travaux de parties appropriées du rapport ou de rapports intérimaires correspondants.

Le Bundestag allemand veillera à ce que les documents de la commission d'étude ad hoc soient rendus accessibles sous une forme appropriée à un large public avant la fin de la présente législature.

Berlin, le 14 décembre 1999

Dr. Peter Struck et son groupe parlementaire

Dr. Wolfgang Schäuble, Michael Glos et leur groupe parlementaire

Rezzo Schlauch, Kerstin Müller (Cologne) et leur groupe parlementaire

Dr. Wolfgang Gerhardt et son groupe parlementaire